



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 novembre 2015

N° 2015-739

### Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40  
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30  
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45  
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30  
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 novembre 2015</b>  Pôle de la mobilité <b>Direction des transports et de la mobilité durable</b>	<b>Délibération</b>  <b>N° 2015-739</b>
---	--	---

---

**Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et le lycée général et technologique Pape Clément - 1 rue Léo Lagrange 33600 Pessac, pour la réalisation d'un prototype de carte de comptage.**  
**Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le système de carte de comptage routier, détecteurs de véhicules et logiques de comptage, conçu par la société Thalès, est utilisé sur Bordeaux Métropole.

Or depuis quelques temps, la société Thalès a arrêté la fabrication de cartes « logiques » au vu de la demande très faible de ce produit au niveau national.

Ne trouvant plus de carte de comptage routier compatible avec tout le matériel de détection développé sur le parc routier de Bordeaux Métropole, une phase de transition technologique est à engager.

Sans possibilité de développer de nouvelles cartes de comptage routier, Bordeaux Métropole serait dans l'obligation de changer sa méthode de comptage actuellement utilisé, et indispensable pour le système de régulation GERTRUDE.

Dans le cadre d'un projet de fin d'études, les enseignants du lycée Pape Clément se sont rapprochés de Bordeaux Métropole pour faire développer par l'une de leurs classes de BTS système numérique, un prototype compatible avec le matériel métropolitain, dans le respect des droits existants de Thalès en matière de propriétés intellectuelles.

Le résultat des recherches effectuées par les étudiants du lycée Pape Clément à Pessac permettrait de définir les lignes directrices à mener pour le développement d'un nouveau type de compteur à court, moyen ou long terme. L'élaboration de ce prototype s'inscrit dans le cadre de leur projet de fin d'études.

Une convention entre Bordeaux Métropole et le lycée Pape Clément, ayant pour objectif la réalisation d'une carte de comptage compatible avec le matériel de détection actuellement installé sur l'ensemble des carrefours de Bordeaux Métropole permettra de valoriser ce partenariat éducatif.

A titre indicatif sur le plan technique, la carte doit pouvoir compter en temps réel les véhicules circulant sur une ou deux voies, en prenant en compte chaque sens de circulation. Le compteur doit générer en sortie une impulsion de vingt-cinq millisecondes par véhicule.

Le compteur devra également pouvoir prendre en compte les véhicules roulants à cheval sur deux voies. Le compteur sera alimenté en 24 volts AC. La sortie sera opto-couplée et fonctionnera avec une tension externe maximum de 48 volts DC.

Le résultat final ne doit pas être une recopie des modèles existants sur Bordeaux Métropole et qui sont aujourd'hui obsolètes. Les programmes et les développements de cartes auront été réalisés de toutes pièces suivant un canevas décrivant les contraintes ci-dessus.

Le lycée n'est pas tenu à une obligation de résultat, et le prototype qui sera réalisé ne pourra pas faire l'objet d'une commercialisation.

Bordeaux Métropole sera associée à chaque étape du projet.

L'estimation du coût global des travaux de recherche, du développement et de la finalisation du projet pour l'établissement scolaire s'élève à 550 euros maximum, couverte en totalité par l'allocation d'une subvention métropolitaine.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que la subvention apportée par Bordeaux Métropole participe au développement d'une carte de comptage routier au format Europe, compatible avec le matériel de détection présent sur le territoire de Bordeaux Métropole,

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 550 € au bénéfice de l'établissement scolaire lycée Pape Clément à Pessac.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire et les actes afférents à ladite convention.

**Article 3** : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2015, chapitre 67, compte 6748, fonction 822.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2015</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2015</b>	Monsieur Patrick PUJOL